

# **REGLEMENTS**

## **Championnats Régionaux de Bourgogne et Epreuve Régionale de CLM**

**Les Championnats Régionaux « Activités Cyclistes » (Route – VTT- Cyclocross),  
l'Epreuve Régionale de CLM,  
sont organisés sous la responsabilité du Comité Régional  
qui en confie la mise en œuvre à un département .**

**Y sont appliqués les Règlements Généraux de l'UFOLEP  
et les Règlements Nationaux spécifiques à l'activité.  
Toutes ces épreuves sont qualificatives  
pour le Championnat National de l'activité concernée.**

### **PRELIMINAIRE**

**Tout licencié bourguignon pourra être engagé aux divers Championnats Nationaux Activités Cyclistes à condition qu'il ait participé au Régional de Bourgogne ou à l'Epreuve Régionale qualificative (CLM) de l'activité concernée , à charge de la CTR de répartir, entre les départements bourguignons, l'organisation de ces divers Championnats Régionaux et/ou de ces épreuves qualificatives.**

**Si aucun département ne veut prendre en charge l'un de ces Régionaux (ou épreuves Régionales), les licenciés bourguignons ne pourront participer au National correspondant.**

Si un département se charge de l'organisation d'un Régional (ou d'une épreuve régionale qualificative), puis l'annule, les licenciés du département concerné ne pourront participer au National correspondant. Par contre, les licenciés des autres départements bourguignons pourront être engagés au National à condition d'avoir participé à un Régional hors Bourgogne.

## DOSSIER D'ENGAGEMENT

Ce dossier est réalisé par la Commission Technique Régionale, à charge de celle-ci de désigner un responsable.

Y figurent toutes les précisions utiles au bon déroulement de la manifestation (Date – Lieu- Horaires – Catégories prises en compte pour les classements – Règlement de l'épreuve – Date limite d'engagement – Tarifs des engagements - Coordonnées du responsable des engagements – Bulletin d'inscription ...)

- Sur la couverture de ce dossier, doivent obligatoirement figurer les logos de l'UFOLEP et de la Ligue de l'Enseignement .

**- Dénominations à respecter**

. Championnat Régional Ufolep de Bourgogne  
CYCLOCROSS ....

. Championnat Régional de Bourgogne  
CYCLOSPORT ROUTE .... (date)

. Championnat Régional de Bourgogne  
VTT.X.COUNTRY .... (date)

. Epreuve Régionale qualificative de Bourgogne  
CLM .... (date)

- Ce dossier, y compris le bulletin d'inscription, paraîtra exclusivement sur le site du Comité Régional.

[www.ufolepbourgogne.org](http://www.ufolepbourgogne.org)

Si les organisateurs et les clubs désirent, sur leur propre site, informer les licenciés, ils pourront uniquement annoncer les Régionaux en créant un lien envoyant au site du Comité Régional de Bourgogne

## TARIFS D' ENGAGEMENT

- Ils sont fixés par le Comité Régional.
- Tarifs d'engagement aux Championnats Régionaux (Cycloport - VTT- Cyclocross) à partir de 2015
  - . Adultes : 9,00 €
  - . Jeunes âgés de 16 ans et moins : 4,00 €
- Tarifs d'engagement à l'épreuve régionale qualificative de CLM à partir de 2014
  - . Adultes individuels : 9,00 €
  - . Equipes de 4 (voire 3) : 20,00 €

## REVERSEMENT au Comité Régional

### I. Championnats Régionaux Route – Cyclocross -VTT

- Sur les engagements, l'UFOLEP.Bourgogne retient 1€/adulte.
- Le club organisateur collecte les chèques libellés à « Comité Régional UFOLEP de Bourgogne » et les remet au « référent technique » de l'activité (ou son remplaçant) .
- Le référent de l'activité (ou à défaut son remplaçant ) doit, dans la semaine qui suit le Régional, adresser à l' UFOLEP.Bourgogne les documents suivants : Liste des engagés – Chèques correspondants – Relevé de remise de chèques - Classements – Compte-rendu de l'épreuve – Quelques photos).

Dans tous les cas, le département, ou le club,  
organisateur recevra de l'UFOLEP.Bourgogne un chèque d'un  
*Montant total des engagements – 1€ x nombre d'adultes*

### II. Epreuve Régionale qualificative de CLM

- Pas de reversement

- Le club organisateur collecte les chèques libellés à « Comité Régional UFOLEP de Bourgogne » et les remet au « référent technique » de l'activité (ou son remplaçant).
- Le référent de l'activité (ou à défaut son remplaçant ) doit, dans la semaine qui suit le Régional, adresser à l' UFOLEP.Bourgogne les documents suivants : Liste des engagés - Chèques correspondants - Relevé de remise de chèques - Classements - Compte-rendu de l'épreuve - Quelques photos).

Le département, ou le club,  
organisateur recevra de l'UFOLEP.Bourgogne un chèque d'un  
*Montant égal à celui des engagements*

## CATEGORIES et TITRES

- Comme les Championnats Nationaux, les Championnats Régionaux (Route – Cyclocross - VTT), et l'épreuve régionale qualificative de CLM.Individuel, se déroulent par catégories d'âges.

### LES CATEGORIES

#### Championnats Régionaux

- Catégories d'âge « Cycloport route »
  - . Jeunes Masculins et Féminines 13/14 ans (un seul classement)
  - . Jeunes Masculins et Féminines 15/16ans (un seul classement)
  - . Toutes catégories Adultes Masculins
  - . Une seule catégorie Adultes Féminines
- Catégories d'âge « VTT »
  - . Jeunes Masculins et Féminines 13/14 ans
  - . Jeunes Masculins et Féminines 15/16ans
  - . Toutes catégories Adultes Masculins
  - . Une seule catégorie Adultes Féminines

#### Challenge Régional de cyclocross

- Catégories d'âge (adaptées au peu de compétiteurs dans cette activité)
  - . Jeunes Masculins et Féminines de 13/14 ans (un seul classement)
  - . Jeunes Masculins et Féminines 15/16ans (un seul classement)
  - . Adultes Masculins 17/39 ans

- . Adultes Masculins 40/59 ans
- . Adultes Masculins 60 ans et plus
- . Adultes Féminines 17 ans et plus
- . « Autres » : licenciés Ufolep n'ayant pas de carte spécifique « Cyclocross » + licenciés des autres fédérations cyclistes.

### Epreuve régionale qualificative de CLM

- CLM. Individuel
  - . Toutes catégories Adultes Masculins
  - . Une seule catégorie Adultes Féminines
- CLM/Equipes
  - . Catégories prévues par le Règlement National
    - Adultes Masculins 17 à 39 ans
    - Adultes Masculins 40 ans et plus avec un Masculin âgé de 50 ans ou plus
    - Equipes Adultes mixtes comprenant une Féminine âgée de 17 ans (ou plus) et un Masculin âgé de 50 ans ou plus.

### **LES TITRES de « CHAMPION REGIONAL »**

#### Championnats Régionaux (Route et VTT)

- Le titre n'est attribué que dans les catégories où il y avait au moins 3 partants au moment où le départ de l'épreuve a été donné.

#### Championnat Régional de Cyclocross

- Masculins - Seul le vainqueur d'une « catégorie régionale Bourgogne » se verra décerner le titre de Champion Régional.

Par contre, pour ne pas pénaliser les participants au National de cyclocross, quant à leur place sur la grille de départ, pourront être déclarés, au moment des engagements, « Champion Régional » ceux qui seront premiers (avec au moins 3 partants) d'une catégorie d'âge Ufolep.

Exemple : Classement du Championnat Régional C.Cross en catégorie « Masculins 17/39 ans »

<b>Catégorie 17/39 ans</b>			
<b>Place</b>	<b>Nom</b>	<b>Age</b>	<b>Remarque</b>
1	DUBOIS	20/29	A le titre de « <b>Champion Régional</b> » car il est 1 <sup>er</sup> de la catégorie. Est le seul à avoir ce titre
2	DUPONT	17/19	N'a pas de titre Régional et ne sera pas déclaré « <b>Champion Régional</b> » pour l'engagement au National car ils ne sont que deux « 17/19 ans »
3	DUPUIS	20/29	
4	MARTIN	30/39	N'a pas le titre de « <b>Champion Régional</b> » mais sera enregistré au National comme « <b>Champion Régional</b> » car ils sont trois dans la catégorie « 30/39 ans »
5	FRANCOIS	30/39	
6	JACQUES	17/19	
7	PIERRE	30/39	

### Epreuve régionale qualificative de CLM

- Cette épreuve, qu'elle soit courue en « individuel » ou « par équipes », ne donne pas lieu à la délivrance de titres de « **Champion Régional** ».

### REGLEMENT du Championnat Régional de Cyclocross

- Voir la rubrique Cyclocross de ce site.

### REGLEMENT TECHNIQUE

- *APPLICATION du REGLEMENT NATIONAL.*  
( Article C-8 / Réglementation générale des compétitions)
- En cycloport , pour éviter les problèmes afférents à la présence de plusieurs catégories sur le même circuit , il est recommandé de faire des courses séparées pour chaque catégorie .

### Rappels importants concernant les Championnats régionaux

- En cyclocross, sont autorisés les VTT (sans additif au guidon).

- Le changement de vélo (cyclocross – route – CLM – VTT) est strictement interdit, quel qu'en soit le motif .
- Le changement de vélo (cyclocross – route – CLM – VTT) entre compétiteurs, est interdit.
- Le changement de roue est interdit en VTT.  
Le changement de roue est autorisé, en tout point du circuit, en cyclocross.  
Le changement de roue est autorisé, en tout point du circuit, en CLM .  
En cycloport sur route, respecter le règlement spécifique de l'épreuve.

## CLASSEMENTS

### **Championnats Régionaux Route et VTT**

- Dans chaque catégorie (jeunes et Adultes), le titre ne sera attribué que s'il y a au moins 3 partant(e)s.

### **Championnat Régional Cyclocross**

Voir ci-dessus

### **Championnats Régionaux Route ou Cyclocross ou VTT – Epreuve Régionale CLM :**

- Les classements paraîtront exclusivement sur le site du Comité Régional [www.ufolepbourgogne.org](http://www.ufolepbourgogne.org)

Si les organisateurs et les clubs veulent, sur leur propre site, informer les licenciés, ils pourront annoncer que les classements sont parus sur le site de l'UFOLEP Bourgogne et créer un lien envoyant au site du Comité Régional de Bourgogne

## ENGAGEMENT du département organisateur et du club support

Le fait d'accepter l'organisation d'un Championnat Régional UFOLEP de Bourgogne (ou de l'épreuve régionale qualificative de CLM) implique

- le respect des Règlements généraux de l'UFOLEP et de l'activité ;
- le respect du Cahier des Charges « UFOLEP Bourgogne » ;
- la signature de ce Cahier des Charges au moins deux mois avant la date de l'épreuve concernée.

\*\*\*\*\*

## Règlement National Spécificité de la Bourgogne

### Rappel de l'Article B-4/2 du Règlement National – Les GSb

Leurs victoires (uniquement) doivent être inscrites sur la carte Cycloport.

Au cours d'une saison sportive, ils peuvent cumuler 5 victoires sur le territoire national (= total des victoires obtenues dans les divers départements).

Chaque département fixe le nombre de victoires autorisées, par saison. Ce nombre ne peut en aucun cas excéder 5. (Il serait souhaitable que ce nombre soit fixé au niveau de chaque région).

### Additifs « Bourgogne » à cet article :

a) Les GSb bourguignons, en dehors du département qui leur a délivré la licence, *ne pourront avoir qu'une victoire* dans un autre département bourguignon ( Exemple : un licencié GSb Ufolep.Nièvre ne pourra gagner qu'une fois dans l'Yonne, la Côte d'Or ou la Saône-et-Loire).

b) Les licenciés GSb, « Hors Bourgogne », *ne pourront obtenir qu'une victoire* dans chacun des quatre départements Bourguignons (Exemple : un licencié GSb du Cher ne pourra gagner qu'une fois dans la Nièvre, la Côte d'Or, l'Yonne ou la Saône-et-Loire)

Ce Règlement a été entériné par le Comité Directeur Régional  
le 28 octobre 2013

Les modifications concernant ce règlement régional  
ont été entérinées par le Comité Régional réuni le 17 novembre 2014.